

Enfin un bureau de CE au complet !

Seule la CGT ayant proposé un candidat, **Pierre VEYSSET** devient trésorier adjoint.

Le bureau est donc composé de :

Secrétaire : **M. DUTHEIL** (CGT)

Secrét. Adj : **I. ROUMAZEILLES** (CFDT)

Trésorier : **A. LABADIE** (CGT)

Très. Adj : **P. VEYSSET** (CGT)

Accord de Gestion sur les ASC avec le CCUES : entre petites avancés et illégalité...

- A la suite des dernières élections CE un nouvel accord de gestion des Activités Sociales et Culturelles entre le CCUES et les CE a été négocié.

- **La CFE-CGC/UNSA n'est pas signataire de cet accord malgré des évolutions qui vont dans le bon sens.** A noter par exemple la neutralisation des effets démographiques par le rattachement des prestations enfants et retraités au niveau CCUES et non plus dans les CE (pour rappel sur la DOSO + de 7000 retraités pour 5400 actifs).

- Néanmoins nous continuons à nous opposer fermement au système du quotient familial qui est inégalitaire et injuste (les personnes qui ont les moyens de défiscaliser se retrouvent dans les QF les plus faibles et les familles recomposés sont pénalisées).

- Plus grave encore les CE/CCUES demandent aux salariés voulant bénéficier d'une prime en lien avec leur QF de

fournir l'avis d'imposition sur le revenu au CSRH. **Malgré de multiples demandes, la Direction refuse de fournir les déclarations CNIL et d'expliquer le processus d'archivage de ce document.**

- **Nous avons également alerté les élus car un CE ne peut exiger d'un salarié qu'il fournisse son avis d'imposition pour avoir droit aux prestations** (cf. L'arrêt de Cassation du 29/5/1984 (n° de pourvoi 82-12232)*. Nous demandons donc le respect de la jurisprudence.

- Lors de cette séance de CE nous nous sommes quand même ému de la formulation de l'ordre du jour sur le sujet : il ne s'agissait pas de voter pour ou contre l'accord proposé entre le CCUES

et notre CE mais de voter sur le mandatement du secrétaire pour signer l'accord. **L'accord n'a donc pas été présenté. Encore un grand moment de démocratie !**

Résultats du vote : 12 Pour (CGT, CFDT, FO) ; nous nous abstenons et SUD ne prend part au vote.

- SUD présente une motion pour préserver l'emploi des 47 salariés du CCUES et demander qu'ils soient prioritairement embauchés par les CE en cas de besoin. La proposition est rejetée : 3 Pour (SUD, CFE/CGC/UNSA), 8 abstentions (CGT et FO), la CFDT ne participe pas au vote.



Plus d'informations sur notre site <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/>

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA :

Sébastien Muller Elu Titulaire 0676730926

Véronique Etienne Elue Suppléante 0608217701

Jérôme Wartel Représentant Syndical 0682595240

Bilan 2011 Égalité Professionnelle : c'est pas gagné !

- Eric Bousquet, le DRH de la DOSO défend un engagement fort de l'entreprise et les efforts dans ce domaine avec plan d'action à l'appui. Les intentions sont louables mais les faits montrent que les moyens sont insuffisants notamment en matière de salaire. Ex. : concernant le dernier accord salarial 113 femmes ont bénéficié des mesures de rattrapage mais combien sont déposionnées ? la direction ne le sait pas et se retranche derrière le fait qu'elle respecte les obligations légales sur les indicateurs fournis.

Un avis négatif unanime est rendu face aux insuffisances du rapport.

Rapport Perspectives Emploi Compétences 2012 : sombres perspectives

- La Commission Emploi et Compétence chargée de l'analyse n'a pu se réunir qu'une fois (1 semaine avant le CE) et n'a pas obtenu les réponses à ses questions. Les élus déplorent ce manque d'information et rappelle que la DO a demandé à la commission PEC une analyse en lien avec le bilan social. Analyse compliquée également par l'impossibilité de comparer les données d'une année à l'autre (évolution des périmètres).

- La Direction met en avant les nombreux recrutements réalisés ces 2 dernières années mais omet de mentionner qu'au final le solde entrée/sortie est très faible (pour le groupe malgré 10 000 recrutements, le solde n'est que de 400 personnes).

- La direction de la DOSO annonce 541 départs non remplacés d'ici 2014 ce qui correspond quasiment à l'effectif présent aujourd'hui en Charente et Charente Maritime.... et ne s'engage sur aucun chiffre de recrutement préférant se cacher derrière la crise et l'arrivée de FREE.

Bilan formation 2011

- **La direction nous présente à nouveau un rapport trop léger pour permettre une véritable analyse : aucune donnée par établissement, pas de détail par métier, d'indicateur de montée en compétence ou de respect du temps de formation par module ou par personne** (3h/mois budgétés par le national sur les CCOR et AVSC)... Pour ces centres d'appels Mr Bousquet semble ignorer que les cellules de pilotage des flux peuvent rétrécir les modules ou les annuler purement et simplement à la dernière minute. Il s'est engagé à suivre ça de près.

- **Le rapport récolte donc sans surprise un avis négatif unanime.**

La vie des unités

- Nouvelle rubrique fourre-tout des séances du CE où chaque unité met en avant ses bons résultats, rappelle quelques faits d'actualité mais évite les sujets « la vraie vie ». C'est aussi l'occasion pour la direction d'évoquer en catimini des sujets structurants.

- C'est le cas de BE STAR qui est l'application amenée à remplacer VEGAS en AD. Cet outil permettra d'uniformiser l'encaissement et le suivi des stocks tant dans notre réseau que dans les réseaux partenaires, il aura donc des impacts sur les positions de travail en boutique mais également pour toutes les fonctions support impliquées dans les process concernés.

- Pour WEB TO SHOP 2ième tentative pour la direction de parler de ce projet et toujours sans aucune présentation !!!

- L'ensemble des élus réclame une présentation complète des dossiers BE STAR et WEB TO SHOP au prochain CE, la direction se contente de répondre qu'elle transmettra les documents de présentation.

- Nous rappelons à la Direction ses obligations d'information des IRP et du personnel sur les projets impactants leurs activités comme par exemple le projet de mutualisation des activités RSI ou encore les impacts du projet CHRYSALID sur la DOSO.

FOCUS

* Illégalité des vérifications des déclarations de revenus par les CSRH :

L'arrêt de Cassation du 29/5/1984 (n° de pourvoi 82 -12232) dispose :

"Dès lors que l'attribution d'une prime est subordonnée à la communication de la déclaration de revenus des personnes appelées à percevoir cette prime, une telle communication ne peut être considérée comme volontairement faite par ces personnes.

Constitue une atteinte à la vie privée, au sens de l'article 9 du code civil (« Chacun a droit au respect de sa vie privée. »), la demande de communication de la déclaration de revenus de personnes, dans le but de déterminer leurs droits à l'attribution d'une prime. Dès lors que la déclaration de revenus contient des renseignements tels que la situation de famille légitime ou illégitime, la situation de fortune ou l'existence de dettes, qui ne sont pas tous indispensables pour l'attribution de la prime ».

Il est résulte que le système de vérification des déclarations de revenus actuellement effectué par les CSRH est interdit par la jurisprudence.

Question : quand FT cessera-t-il d'être en infraction caractérisée avec la Jurisprudence ?

Prochain CE : 30 & 31 août 2012

Plus d'informations sur notre site <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/>

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA :

Sébastien Muller Elu Titulaire 0676730926

Véronique Etienne Elue Suppléante 0608217701

Jérôme Wartel Représentant Syndical 0682595240